

Date de dépôt : 22 mai 2019

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Florian Gander, Thierry Cerutti, Sandro Pistis, Patrick Dimier, François Baertschi : Des cartables trop lourds : attention à la santé de nos « à dos » !

Rapport de M^{me} Ana Roch

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement de l'éducation de la culture et du sport s'est réunie à trois reprises afin de discuter de la motion 2459.

Le 13 mars, nous avons procédé à l'audition du premier signataire de cette motion, M. Florian Gander :

M. Gander annonce avoir déposé cette motion en constatant, dans le cadre de son ancienne activité professionnelle, que les élèves doivent porter un matériel lourd pour la journée, souvent en raison de l'éloignement de leur domicile ou du manque de casiers. Il souligne que, selon des estimations, environ 2/5^e des élèves auraient des problèmes de dos, liés à plusieurs facteurs, dont le poids de leur sac. Il expose que le nombre croissant de familles monoparentales avec des enfants éduqués en garde alternée conduit à ce qu'ils ne soient pas tous les jours chez le même parent. Il constate que tous les cycles ne sont pas équipés de casiers et cite l'exemple de Vuillonex, où les difficultés pour obtenir un casier sont très grandes, alors que le CO du Foron dispose d'autant de casiers que d'élèves. Il constate qu'à la suite du dépôt de sa motion, un article a paru dans le GHI qui a permis de rendre compte de cette réalité problématique. Il pointe en particulier la nécessité d'alléger le matériel et il souligne que demander aux élèves de porter le

programme annuel est une aberration, puisque le rythme scolaire est celui du trimestre. Il estime que l'allègement peut se faire par voie numérique, puisque chaque élève dispose d'une adresse *educanet* avec un compte et des documents utilisables à domiciles.

Il cite ensuite l'exemple de sa fille, qui doit porter un sac de 8 kilos alors qu'elle en pèse 45, et il constate que d'autres élèves rencontrent le même problème, même si le degré primaire est moins concerné, car les élèves ont un bureau avec leur matériel. Il préconise donc, d'une part, que les cycles sous-dotés en casiers s'adaptent et acquièrent le nombre de casiers permettant de satisfaire la demande, ce qui est une solution réaliste et économique. Il propose, d'autre part, de pouvoir réduire le volume de papier contenu dans les classeurs en axant les cours sur le numérique et en travaillant avec des supports USB. Il estime que le papier est appelé peu à peu à s'effacer au profit d'une transition vers le numérique.

Un député UDC affirme que d'aucuns ont souffert une fois dans leur vie du mal de dos et rencontré des problèmes en portant leur cartable. Il estime cependant que la dématérialisation des documents n'est pas clairement exprimée dans la motion et que les dates des mesures d'application doivent être amendées en cas d'acceptation de la motion, afin de correspondre à la réalité temporelle actuelle. Il relève que la meilleure solution est la mise à disposition de casiers dans tous les cycles, car il estime que la transition numérique n'est pas achevée.

M. Gander expose qu'une possibilité concrète d'amélioration est que les enseignants ne demandent plus de venir avec l'intégralité du cours, ce qui diminuerait fortement le poids des sacs. Dans certaines armoires, le matériel peut être convenablement rangé. Il se dit conscient du fait que les enseignants sont libres de gérer leurs cours comme ils l'entendent, mais ils peuvent trouver un moyen d'alléger le matériel. Les douleurs dorsales peuvent influencer sur l'apprentissage, comme cela est démontré par une étude mise en lien dans le texte de la motion. Avoir mal au dos dès l'enfance peut poser de vrais problèmes à l'âge adulte.

Le même député UDC constate que les chiffres mentionnés dans la motion proviennent d'une étude californienne et il demande à M. Gander s'il existe une étude sur le plan romand.

M. Gander répond qu'une étude a été réalisée en Suisse romande dans les années 2005 alors que le volet numérique n'était pas encore actuel. L'étude constatait une corrélation entre le poids et l'assiduité des élèves à l'école.

Une députée MCG affirme qu'au CEPTA, son fils porte un sac de 16 kilos et n'a même pas la place d'y placer un sandwich, car chaque cours demande souvent un livre, un classeur et un cahier.

Le président demande si les chiffres cités à l'appui de la motion découlent de l'étude citée ou d'autres sources.

M. Gander répond que l'étude californienne est la plus récente alors que celle réalisée en Suisse est plus détaillée, mais plus ancienne puisqu'elle date de 2005.

Le président évoque son expérience du système scolaire français, dans lequel les élèves ont leur propre salle et ce sont les professeurs qui changent de classe. Il se souvient que, en rangeant ses affaires dans son pupitre, il n'avait pas de sac lourd à porter.

M. Gander a lui aussi fait une partie de sa scolarité en France. Il rejoint le constat du président en estimant que ce système constitue une vraie solution, même si c'est au DIP de dire s'il est applicable ou non à Genève.

Le président estime qu'une autre piste envisageable serait de changer d'habitude au niveau du choix du matériel de transport, et par exemple de choisir des sacs à roulettes.

M. Gander répond affirmativement d'un point de vue pratique, mais relève que les sacs à roulettes pourraient poser un problème esthétique aux élèves.

Le président estime que toutes les familles ne peuvent pas offrir une tablette à leur enfant.

M. Gander répond qu'il ne s'agit pas de s'équiper exprès et ajoute qu'une écrasante majorité d'élèves est équipée au niveau informatique. L'environnement numérique existe, mais que peu d'élèves l'utilisent.

Le président affirme que le but premier de l'école est l'enseignement de la lecture, du calcul ainsi que d'autres préceptes fondamentaux. Il n'est pas convaincu que le numérique puisse remplacer la lecture de livres et l'écriture manuscrite.

M. Gander répond qu'au primaire, il convient de garder les bases du travail sur papier, mais que le cadre de l'enseignement secondaire est propice à l'évolution, d'autant plus que les élèves sont plus proches de la vie professionnelle. Il constate que l'âge légal de WhatsApp est 16 ans, mais que 99% des classes ont fait des groupes.

Une députée PDC remarque que M. Gander a cité l'exemple de deux cycles d'orientation, elle demande des précisions sur la situation globale à Genève. Elle estime que le problème du poids des cartables est réel, mais que

le tout-numérique n'est pas encore d'actualité. Elle demande si d'autres pistes ne seraient pas préférables.

M. Gander répond qu'il a géré pendant 7 ans le matériel informatique de 50 écoles et qu'il connaît bien l'environnement informatique du primaire. Le tableau interactif succède progressivement au tableau noir, et il constate l'entrée dans l'ère du numérique au niveau pédagogique. Au cycle, tous les enseignants peuvent utiliser des tablettes et des projecteurs numériques. Il envisage donc trois pistes principales : premièrement, l'achat de casiers dans les cycles ; deuxièmement, la publication d'une directive destinée aux professeurs afin de les inciter à diminuer le matériel exigé ; et, troisièmement, le travail sur les solutions informatiques pour diminuer la charge.

Une députée socialiste partage une grande partie des soucis exprimés et des propositions de solution de la motion, mais elle relève que tous les élèves ne sont pas équipés de matériel informatique. Elle affirme que, dans le cadre de son enseignement, si elle donne des devoirs qui nécessitent internet, ce qui n'est pas systématique, elle prévoit que ceux qui ne peuvent le faire à la maison puissent se rendre à la médiathèque. Elle ne pense pas qu'il soit possible de tout résoudre par le numérique à l'école et que la prudence est de mise en la matière, au vu notamment des dépendances développées par les élèves. Elle se dit favorable à la solution des casiers, même si la demande réelle est difficile à estimer. Elle demande l'audition des associations d'enseignants, en particulier ceux du cycle, car la problématique du poids du sac est partagée par les enseignants, même si elle concède qu'une marge d'amélioration existe toujours.

M. Gander estime que les enseignants plus jeunes ont tendance à comprendre la nécessité d'alléger le poids des cartables alors que les « anciens » sont plus traditionnels et menacent d'annotation en cas d'oubli de matériel. Il tient aussi à la liberté d'enseignement qui permet à chaque enseignant d'organiser l'enseignement comme il en a envie, mais il devrait être possible de ne pas prendre l'intégralité du cours de l'année. Il est conscient que tous les élèves ne sont pas équipés informatiquement, mais le canton pourrait envisager des aides pour ces élèves, par exemple la mise à disposition d'un ordinateur. Il remarque que dans les familles monoparentales, les élèves n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à midi et qu'il faut trouver une solution de bon sens pour alléger les sacs à dos.

Un député UDC demande l'audition de l'association des parents d'élèves du cycle (FAPEO).

Un député EAG adhère à la proposition sur le fond, même s'il pensait le problème résolu depuis le temps que le sujet est discuté. Il se souvient qu'il

faut avoir des sacs à dos portés sur les deux épaules, il semble donc qu'une éducation au niveau des services de santé pourrait être une bonne approche. Il constate qu'il y a un consensus sur le fait que le cartable ne devrait pas dépasser 10% du poids de l'élève. Au primaire, il n'y a pas de problème, mais la motion mélange l'adolescence et l'enfance. Tous les casiers ne sont d'ailleurs pas adaptés pour y placer du matériel scolaire. Il propose de modifier les invites pour donner une direction plus précise en soutenant des casiers adaptés au matériel scolaire. Enfin, il remarque que, selon les chiropraticiens, un cartable à roulette n'est pas une solution, car il crée une torsion.

M. Gander se dit tout à fait ouvert à la possibilité d'amender les invites, car son but est simplement de faire passer son texte. Il dit que les casiers du Foron sont des cubes et que les élèves font la demande et déposent une caution de 10 F. Il répond que sa motion aborde le sujet de l'adolescence, puisque c'est une période où le corps évolue vite et où les maladies du dos se développent.

Une députée PDC remarque que la demande d'alléger le poids des sacs est récurrente et qu'il serait intéressant d'avoir des chiffres qui ne soient pas ceux de l'étude californienne, sachant que le surpoids influe aussi sur les maux de dos. Elle estime qu'il serait intéressant de mieux connaître l'action du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) en matière de prévention dans les cycles.

M. Gander répond que l'étude effectuée en Suisse est trop ancienne pour être pertinente. Il trouve les propositions d'audition intéressantes et regrette de ne pas disposer de chiffres plus récents. Il invite donc à soutenir cette motion, sachant qu'il n'y a pas besoin de faire beaucoup de dépenses pour trouver des solutions rapides.

Un député socialiste soutient la proposition d'audition du SSEJ, qui a fait un travail de longue haleine de détection précoce des risques.

M^{me} Eléonore Zottos, secrétaire générale adjointe au DIP, indique qu'au vu des questions précises posées durant la séance, elle ne souhaite pas donner de réponse avant d'avoir rassemblé et étudié les éléments pertinents.

Le président demande quel est l'objectif de l'audition de la FEG.

Une députée socialiste répond que les représentants des enseignants auront plus d'expérience et de représentativité qu'elle-même pour parler du problème, et ceci indépendamment des directives reçues par le DIP.

Un député UDC demande l'audition de la FAPEO.

Le président annonce que les demandes d'auditions du SSEJ, de la FEG et de la FAPEO sont confirmées.

Le 3 avril 2019, nous avons procédé à l'audition de M^{me} Anne Thorel Ruegsegger, secrétaire générale de la FAPEO :

M^{me} Thorel Ruegsegger indique que le sujet du poids des sacs n'est pas souvent discuté parmi les membres de la FAPEO. Elle précise qu'en primaire il n'y a pas de problème, puisque les élèves ont un système de retour à domicile bien établi avec plutôt des fiches que des livres. Au CO, ils en entendent parfois parler, mais ce problème est toujours rapidement réglé au sein des établissements.

Un député PLR demande s'ils ont des membres qui se sont déjà plaints de cette problématique.

M^{me} Thorel Ruegsegger répond par l'affirmative. Ils recommandent alors aux parents de discuter avec l'établissement, et cela s'est toujours réglé. Elle ajoute que les enfants qui ont deux domiciles ont parfois plus de difficultés, mais que cela peut se régler à satisfaction, par exemple avec l'ajout d'un casier. Depuis 10 ans, elle n'en a entendu parler que deux ou trois fois.

La présidente remercie M^{me} Thorel Ruegsegger.

M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du DIP, indique que les casiers ne doivent pas empêcher le passage dans le couloir pour des raisons de sécurité. Ils ne peuvent donc pas garantir systématiquement un casier par élève dans chaque établissement. Ils peuvent essayer d'augmenter les disponibilités s'il y a des demandes. Elle précise que les apprentis doivent parfois venir avec du matériel de chantier, et que cela ne rentrera de toute façon pas dans un casier.

Un député PLR se demande si cette motion a vraiment une raison d'être, puisque le problème médical n'existe pas.

Un député MCG indique que le médecin a souligné qu'il y a des problèmes, mais qu'ils ne savent pas si cela provient du sac à dos ou de la position assise en classe. Il propose l'amendement suivant à la première invite : « à prendre les mesures préventives auprès de toutes les écoles genevoises afin de surveiller, voire de réduire le poids des sacs à dos par tous les moyens à disposition ». Il propose également la suppression de la deuxième invite.

La présidente rappelle que la FAMCO et la FEG doivent encore être auditionnées dans deux semaines.

Une députée socialiste pense que soit la commission attend de voter avant d'auditionner ces deux entités, soit elle vote et annule ces auditions. Elle rappelle que cette seconde option ne serait pas élégante, car ces entités ont déjà peut-être préparé leur intervention.

Un député UDC précise que les apprentis ont aussi des cours théoriques et donc des livres. Il propose de demander la position de la FAMCO et de la FEG par écrit.

Un député PLR propose de leur envoyer un courrier en leur indiquant que la commission serait heureuse de les auditionner, mais qu'elle leur laisse la possibilité de répondre par écrit. Il ajoute que le D^r Mahler a bien dit que l'origine des lombalgies chez les enfants peut être attribuée à de nombreux facteurs, mais que ce n'est pas un problème de santé publique pour ces jeunes.

Un député MCG indique que son amendement peut être adopté après les auditions.

Un député socialiste précise que l'amendement pose problème avec le titre de la motion, puisqu'il n'y a plus la notion de santé qui y est indiquée. Il précise que le titre d'une motion ne peut pas être modifié.

La présidente met aux voix la demande d'annulation de l'audition de la FEG et de la FAMCO, et la demande d'une position écrite à ces entités.

Oui :	1 (1 PLR)
Non :	11 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 2 MCG)
Abstentions :	3 (1 EAG, 1 PLR, 1 UDC)

Cette solution est refusée.

La présidente met aux voix la proposition d'un député PLR, à savoir d'envoyer un courrier à la FEG et la FAMCO en leur indiquant que la commission serait heureuse de les auditionner, mais qu'elle leur laisse la possibilité de répondre par écrit.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La commission leur proposera donc cette solution.

Le 17 avril 2019, la commission a pris connaissance de la prise de position de la FAMCO, qui a préféré répondre par écrit à la commission.

La présidente indique que la FAMCO a préféré se positionner par écrit plutôt que d'être auditionnée. Elle indique que la FAMCO souligne que les pistes pratiques sont déjà utilisées, que la répartition des cours par trimestre

semble obscure, et que l'éventualité de passer au numérique avec des tablettes déboucherait sur des problèmes liés à l'entretien et au coût du matériel.

Un député MCG remarque que 10 à 20% des élèves portent des sacs trop lourds. Il ajoute que les manuels ne sont pas toujours fractionnés par chapitre, et qu'il y a une pénurie de casiers. Ils vont donc soutenir la motion ainsi amendée :

« à prendre les mesures préventives auprès de toutes les écoles genevoises afin de surveiller, voire de réduire le poids des sacs à dos par tous les moyens à disposition ».

Un député PLR rappelle que le Dr Mahler avait indiqué qu'il n'y a pas de problème. Il souligne que c'est une responsabilité individuelle des parents que les livres ne soient pas transportés à chaque trajet. Il souligne que c'est une question d'organisation, ce qui n'empêche cependant pas que les autorités mettent à disposition des casiers et armoires pour les élèves.

Une députée socialiste indique que cette motion ne va pas changer grand-chose. Elle souligne qu'il n'y a pas de problème lié à la santé, même si le terme « santé » va rester dans le titre. Le PS va malgré tout accepter cette motion, tout en étant lucide sur les effets que cette motion produira. Elle relève une marge de progression dans certains établissements concernant le nombre de casiers. Elle précise qu'il ne serait pas possible d'avoir un casier par élève dans tous les établissements. Elle souligne que cette problématique du poids des sacs est cependant peu rappelée aux enseignants. Elle propose qu'en début d'année le secrétariat général rappelle cette problématique aux enseignants.

Un PLR relève que la FAMCO a fait un bref sondage, et que le seul enfant qui avait un sac avec un poids excessif transportait de nombreux mangas. Il demande si cette motion peut faire bouger l'administration pour qu'il y ait plus de casiers.

M^{me} Emery-Torracinta revient sur la question des tablettes soulevée par la FAMCO. Elle indique qu'il n'est pas question d'utiliser des tablettes pour supprimer les livres à l'école. C'est un problème récurrent, mais même en mettant partout des casiers, les élèves du CO ont parfois du mal à trier leurs affaires et ont tendance à tout prendre pour ne rien oublier. Elle indique qu'il est possible de mettre un peu plus de casiers, mais qu'il ne faut pas empiéter sur l'espace.

La présidente met aux voix l'amendement de du député MCG : « à prendre les mesures préventives auprès de toutes les écoles genevoises afin de surveiller, voire de réduire le poids des sacs à dos par tous les moyens à disposition ». Cet amendement prévoit également la suppression de la seconde invite.

Oui : 9 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 3 (1 PDC, 2 PLR)

L'amendement est accepté.

La présidente met aux voix la M 2459 tel qu'amendée.

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 2 (2 PLR)

Abstentions : 2 (1 Ve, 1 PDC)

La M 2459 est acceptée telle qu'amendée.

La commission de l'enseignement de la culture et du sport vous recommande d'accepter la présente motion.

Proposition de motion (2459-A)

Des cartables trop lourds : attention à la santé de nos « à dos » !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que, normalement, le poids du sac à dos ne devrait pas dépasser 10% du poids de l'enfant – pour un jeune en sixième qui pèse ~ 40 kilos, le cartable ne devrait donc pas aller au-delà de 4 kilos ;
- qu'actuellement le poids pour un élève du cycle moyen et surtout du cycle d'orientation se situe plus vers les 6 à 7 kilos voire au-delà selon le degré d'enseignement ;
- que les branches enseignées peuvent être scindées en périodes trimestrielles alors que les enfants doivent prendre la totalité des cours pour l'entier de l'année ;
- que les cours pourraient être mis dans des classeurs plastifiés de taille et de poids réduits ;
- que d'un point de vue écologique il est plus que temps de réduire la consommation de papier à l'ère du tout numérique ;
- que les douleurs et incapacités de travail concernant les maux dorsaux sont un mal connu de notre siècle,

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures préventives auprès de toutes les écoles genevoises afin de surveiller, voire de réduire le poids des sacs à dos par tous les moyens à disposition.